

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément aux clauses contractuelles citées dans le contrat N° 21/2025 du 17/07/2025, portant sur ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE CHAUFFE ET FROID.

Compte tenu du non- dépôt de la caution de bon execution et de la garantie, La société ELOUNEG ABDEL HAFID sise à CITE 128 LOGTS BT 05 LOC N° 32 –KOLEA –W.TIPAZA , est mise en demeure pour la première fois, afin de respecter ses engagements contractuels cités dans le contrat, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, des mesures coercitives ils lui seront appliqués, conformément à la réglementation en vigueur